

# CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 21 JUILLET 2020



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE NEMOURS SAINT PIERRE (SIAEP)**  
41 QUAI VICTOR HUGO - 77140 NEMOURS

PÔLE EAU POTABLE EN CHARGE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour accéder au site

Aufferville, Bagneaux sur Loing, Chatenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Fay Lès Nemours, Nemours, Ormesson, et Saint Pierre Lès Nemours

PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF EN CHARGE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour accéder au site

Bagneaux sur Loing, Darvault, Nemours, Poligny, et Saint Pierre Lès Nemours

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Conseil Syndical, dont les nouveaux conseillers ont été légalement convoqués par le Président sortant Monsieur Casimir Wrobel, s'est réuni en session ordinaire le mardi 21 juillet 2020 à 18h30 à la Station d'EPuration Nemosia (STEP), rue des étangs à Saint Pierre Lès Nemours.

Après appel des membres présents, et la désignation d'un secrétaire de séance, Monsieur Frédéric Demasson, le Quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte à 18h30

**PRÉSENTS** : PETIT Michel, Doyen d'âge, BEAUVAIS Evelyne, GUERPILLON Evelyne, LEDUC Christine, Mme PERRAULT Fanny (suppléante de M. PANEK Pascal), BADJA Hanspeter, M. BAURY-SAILLY Frédéric (suppléant de M. BOUHENNICHA Ziraute), BROCHON Eric, COFRECES Segundo, DALMAYRAC Eric, DARVILLE Eric, DEMASSON Frédéric, DOUANNE Bruno, DUMAY Jean-Claude, MAUCCI Xavier, MORISSEAU Vincent, NEHOULT Jean Pierre, ORIGNE Thierry, PAVIE Gilbert, PEUTOT Christian, PROFENNA Mario, RAFFALLI Laurent, REMOND Thierry, ROUX Philippe, VALEUR Patrick, VALLERY Thierry, VIEIRA Orlando

**EXCUSÉS AVEC PROCURATION** : MM : BRIAND Thierry à M. VALLERY Thierry, CAZAURAN Guillaume à M. ROUX Philippe

**ABSENT** : M. CLERGEOT Philippe

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION LES SERVICES DU SIAEP** : Mme Stéphanie PASKA et M. Fabrice LECLOU

## SOMMAIRE DES AFFAIRES EXPOSÉES

OBJET	DÉLIBÉRATIONS
INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL	SANS OBJET
ELECTION DU PRÉSIDENT	<b>2020/020</b>
DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT	<b>2020/021</b>
ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS	<b>2020/022</b>
LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU	SANS OBJET

## INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL

Après appel des nouveaux délégués syndicaux (liste ci-contre), le Conseil Syndical prend acte de l'installation des délégués dans leurs fonctions

commune	NOM, Prénom	(T)itulaire (S)uppléant	commune	NOM, Prénom	(T)itulaire (S)uppléant
<b>Aufferville (77570)</b>	BRIAND THIERRY	T	<b>Fay Lès Nemours (77167)</b>	BADJA Hanspeter	T
	VALLERY THIERRY	T		PAVIE Gilbert	T
	MORISSEAU VINCENT	T		PEUTOT Christian	T
	BONHOMME MARINA	S		LEYDIER Eric	S
<b>Bagneux sur Loing (77167)</b>	JARDIM-VIEIRA ORLANDO	T	<b>Nemours (77140)</b>	ROUX PHILIPPE	T
	COFRECES SEGUNDO	T		CAZAURAN GUILLAUME	T
	PETIT MICHEL	T		BOUHENNICA ZIRAUTE	T
	MONNERIE DOMINIQUE	S		BAURY- SAILLY Frédéric	S
<b>Chatenoy (77167)</b>	BEAUVAIS EVELYNE	T	<b>Ormesson (77167)</b>	RAFFALLI Laurent	T
	VALEUR PATRICK	T		NEHOULT Jean-Pierre	T
	DOUANNE BRUNO	T		DARVILLE Eric	T
	SCALABRE AUDE	S		DIDIER Jean-Pierre	S
<b>Chevrainvilliers (77167)</b>	MAUCCI XAVIER	T	<b>Poligny (77167)</b>	LEDOC Christine	T
	ORIGNE THIERRY	T		PANEK Pascal	T
	CLERGEOT PHILIPPE	T		GUERPILLON Evelyne	T
	VERHUST ANNIE	S		PERRAULT Fannie	S
<b>Darvault (77140)</b>	BROCHON ERIC	T	<b>Saint Pierre Lès Nemours (77140)</b>	DUMAY Jean-Claude	T
	DEMASSON FREDERIC	T		DALMAYRAC Eric	T
	PROFENNA MARIO	T		REMOND Thierry	T
	JEULIN FABRICE	S		LANDAIS Bruno	S

Monsieur Casimir WROBEL, Président sortant, laisse place à Monsieur Michel PETIT, doyen d'âge, qui prend la présidence de l'assemblée.

Il rappelle les modalités d'élection du Président à savoir au scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Sont nommés assesseurs Mme Christine LEDUC et M.RAFFALLI Laurent.

Conformément aux articles L.5211-2 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est appelé à élire son Président et Michel PETIT procède à l'appel à candidatures pour la présidence du syndicat.

M. Christian PEUTOT déclare être candidat.

Le dépouillement du vote donne, au 1er tour, les résultats suivants :

Votants	: 29
Bulletins blancs	: 1
Suffrages exprimés	: 28
Majorité absolue	: 15

M. Christian PEUTOT ayant obtenu la majorité absolue avec 28 voix, est élu Président du Syndicat et installé dans ses fonctions.

## DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT

Le Président expose que :conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-présidents est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité, Compte tenu de l'effectif du comité syndical de 30 sièges, le maximum autorisé est donc de 6 vice-présidents, et que le nombre de Vice-Présidents du Comité syndical sortant était fixé à 3, le bureau, qui sera élu lors du prochain Comité syndical, comporte le Président, des Vice-Présidents et d'autre membres de telle sorte que toutes les communes soient représentées,

Le Président alerte les élus quant à la charge importante qui les attends au regard des nouvelles réglementations et projets du syndicat et propose de ce fait, de fixer à 5 le nombre de Vice-Présidents, et invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur le nombre de Vice-présidents représentant les communes ayant la compétence Assainissement et/ou Eau Potable. Après échanges, ceux-ci souhaitant porter ce nombre à 6 afin de représenter le plus de communes au sein du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical décide de fixer à 6 le nombre de postes de Vice-présidents du SIAEP de Nemours Saint Pierre.

DÉLIBÉRATION 2020/021

## ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

En vertu de l'article L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Président invite le Comité syndical à désigner ses Vice-présidents selon les modalités de scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

# ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Les assesseurs étant Mme Christine LEDUC et M. Laurent RAFFALLI, M. Christian PEUTOT invite les membres à procéder aux votes et, à l'issue, les résultats sont les suivants :

## 1er Vice-Président - Assainissement & Eau Potable

Nombre de votants	29
Nombre de bulletins blancs	4
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

M. Philippe ROUX ayant obtenu la majorité absolue avec 25 voix est élu 1er Vice-président et installé dans ses fonctions

## 2ème Vice-Président - Assainissement & Eau Potable

Nombre de votants	29
Nombre de bulletins blancs	2
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

M. Jean-Claude DUMAY ayant obtenu la majorité absolue avec 27 voix est élu 2ème Vice-président et installé dans ses fonctions

## 3ème Vice-Président - Assainissement & Eau Potable

Nombre de votants	29
Nombre de bulletins blancs	3
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

M. Frédéric DEMASSON ayant obtenu la majorité absolue avec 26 voix est élu 3ème Vice-président et installé dans ses fonctions

DÉLIBÉRATION 2020/022

# ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

## 4ème Vice-Présidente - Assainissement & Eau Potable

Nombre de votants 29  
Nombre de bulletins blancs 1  
Suffrages exprimés 28  
Majorité absolue 15

Mme Christine LEDUC ayant obtenu la majorité absolue avec 28 voix, est élue 4ème Vice-présidente et installée dans ses fonctions

## 5ème Vice-Président - Assainissement & Eau Potable

Nombre de votants 29  
Nombre de bulletins blancs 5  
Suffrages exprimés 24  
Majorité absolue 13

M. Orlando JARDIM-VIEIRA ayant obtenu la majorité absolue avec 24 voix, est élu 5ème Vice-président et installé dans ses fonctions

## 6ème Vice-Président - Assainissement & Eau Potable

Nombre de votants 29  
Nombre de bulletins blancs 8  
Suffrages exprimés 21  
Majorité absolue 11

M. Jean-Pierre NEHOULT ayant obtenu la majorité absolue avec 21 voix, est élu 6ème Vice-président et installé dans ses fonctions

DÉLIBÉRATION 2020/022

(suite et fin)





*Le Président rappelle que Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi et qu'ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local »*

*Le Président porte à la connaissance des membres du Conseil la « Charte de l'élu local » ci-contre, qui en prend acte.*

## CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

## CLÔTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Le Président informe l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil Syndical est fixée au mercredi 29 juillet 2020 à 18h30 à la STEP Nemosia et, L'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 19h55

Le Président,

Signature apposée le 29/07/2020

**Christian PEUTOT**

Le Secrétaire

Signature apposée le 29/07/2020

**Frédéric DEMASSON**

Le 1<sup>er</sup> assesseur,

Signature apposée le 29/07/2020

**Laurent RAFFALLI**

Le 2<sup>ème</sup> assesseur,

Signature apposée le 29/07/2020

**Christine LEDUC**

